

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Etaient présents : Chantal COMYN, Maire ; Franck SPICHT, Premier Adjoint ; Lydie CLOET, Adjoint ; Martine GHEKIERE, Jacques DEVULDER, conseillers délégués ; Alexis POUBLANC, Benoit DESTEIRDT, Christine CARPENTIER, Thierry SIPIETER, Franck RICHARD, Roger FEBURIE, Sylvie WAREMBOURG, Stéphane DEKEISTER conseillers

A.NIETO absente donne pouvoir à S.WAREMBOURG

V.COLAERT absent donne pouvoir à F SPICHT.

F. SPICHT est nommé secrétaire de séance.

Finances : Vote des comptes 2019 de la commune

F.SPICHT : « L'année 2019 a été marquée par l'impact sur les comptes de la commune d'un investissement important : la livraison de l' « Espace Sports Pour Tous ». L'exercice 2019 ne permet toutefois pas de clôturer ce dossier (paiement des charges et enregistrement des produits) dans la mesure où des avenants de travaux restent à finaliser par l'architecte au 31 décembre et où des réserves sont posées suite à la réception du chantier.

L'évolution des charges et produits de l'année sont donc à apprécier au regard de cet investissement exceptionnel.

Le Total des dépenses de fonctionnement s'élève à 852 641,25 € pour un montant total de produits de 1 024 466, 75 € soit un résultat de 171 825,5 € en section de fonctionnement

Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'explique en partie par deux éléments exceptionnels qui par définition n'ont pas vocation à se répéter : le coût de l'assurance Dommages Ouvrages pour la salle de sports (16 729,09 €) et la demande d'inscription en fonctionnement des travaux de réparation d'un dommage sur l'église (9 096, 38 €) ayant fait l'objet d'un remboursement par l'assurance lui-même inscrit en recettes de fonctionnement.

Les autres augmentations sont liées :

. à la ligne de dépenses « énergie-électricité », du fait d'une révision des conditions du contrat « achat groupé » que nous avons par l'intermédiaire du Syndicat d'électrification.

. à la ligne « versements organismes de formation » : + 5344 € par rapport au prévisionnel 2019 liés au recrutement en contrat d'apprentissage d'une personne en situation de handicap. Ces charges sont compensées par des produits afférents.

. à la ligne « fêtes et cérémonies » (+ 3278 €) liées en partie à l'inauguration de l'Espace Sports pour Tous et à la prise en charge du spectacle de clôture du marché de Noël.

La ligne « charges de personnel » est bien maîtrisée, même en légère baisse par rapport à 2018 (364 150 € contre 375 969).

Les autres charges de gestion courante évoluent de 107 404,41 à 111 561,02 € essentiellement liées à l'augmentation de 2 010 € des subventions versées aux associations (aide à la création du nouveau club de hand Ball notamment)

Les charges financières évoluent conformément à la souscription de l'emprunt lié à la salle de sport qui est pour la première fois payée en année pleine.

Le total des produits de fonctionnement est de 1 024 466,75 €. L'année est marquée par la perception pour la première fois de la dotation de solidarité rurale cible de la part de l'Etat d'un montant de 53 386 €. Les produits en atténuation de charges (aides de l'Etat pour les contrats aidés, remboursements arrêts maladie...) sont conformes au prévisionnel (59 959,32 € pour 58 080,97 €) tout comme les produits de services (cantine, centre de loisirs, etc...) (72 626 € pour 70 374,73 €). Les produits issus des impôts et taxes sont supérieurs aux sommes initialement prévues : 527 763,52 € pour 504 729,93 €. Les dotations du fait principalement du versement de la dotation de solidarité rurale cible augmentent de 20 % par rapport à 2018, fait majeur de 2019.

En matière d'investissements :

Le total des dépenses atteint 1 612 333,23 € pour 1 512 442,91 € de produits soit un déficit en investissement de 99 890,32 €.

La structuration des dépenses d'investissement est la suivante :

. 51 727,88 € de remboursement du capital d'emprunts contre 22 825,41 € en 2019, situation qui s'explique bien entendu par la première annuité pleine de remboursement de l'emprunt souscrit par la commune pour l'Espace Sports pour Tous.

. Rappel des principaux autres investissements :

L'installation d'un modulaire de toilettes supplémentaires dans la cour de l'école pour 56 040 €, la rénovation du monument aux morts (1^{ère} facture reçue pour 22 842,5 €) , l'achat du manitou pour 26 388 €, le remplacement de la tondeuse pour 22 674,5 €, le raccordement au réseau Enedis du lotissement du moulin pour 15 485,28 €, l'achat de 2 tableaux numériques interactifs pour l'école à hauteur de 5 458 €.

Les immobilisations en cours correspondent aux travaux en cours à l'espace sport pour tous pour un montant total de 1 404 903,98 €

La valorisation des amortissements passés représente 57 875,53 € ; les dotations, fonds divers, réserves 741 300 € ; les subventions d'investissement 309 767, 38 € ; l'emprunt souscrit pour compenser le besoin de trésorerie : 400 000 € ; une plus-value sur cession d'immobilisations de 3500 € correspondant à la reprise de l'ancienne tondeuse ; soit un total de 1 512 442,91 € de recettes en investissement.

Au global (fonctionnement et investissement) le résultat de l'année 2019 est de 71 935.18 €

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	
Résultat de l'exercice 2019 fonctionnement (excédent)	171 825.50 €
Report résultats année antérieur après financement des investissements (2019-ligne budgétaire 002) (excédent)	152 187.51€
RESULTAT CUMULE	324 013.01 €

DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019	
Résultat de l'exercice 2019 (excédent)	- 99 890.32 €
Report résultats année antérieure après financement des investissements (2019-ligne budgétaire 002) (excédent)	285 881.86 €
RESULTAT GLOBAL hors RAR	185 991.54 €
Solde des Restes à Réaliser (déficit)	- 5 187.65€
RESULTAT CUMULE	180 803.89€

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT

Apurement du déficit d'Investissement (article 1068)- COMMUNE (excédent reporté – (dépenses et recettes d'investissement 2019 + les Restes à Réaliser au 31/12/2019))	0 €
Affectation de l'excédent reporté	324 013.01 €

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Demande de subventions au Département pour la mise en place des feux tricolores (RD928)

A l'unanimité, le Conseil valide le principe d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord dans le cadre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération d'un montant de 20 000 € en vue du co-financement de l'installation de 4 feux tricolores comportementaux sur la commune.

Aménagement foncier : position du conseil sur l'opportunité de solliciter l'avis consultatif des agriculteurs exploitants de la commune. Modalités de consultation.

Lors du lancement de la démarche d'aménagement foncier, un courrier avait été adressé à chaque exploitant engageant la municipalité à revenir vers eux en vue de solliciter leur avis avant toute décision définitive engageant la commune dans le processus d'aménagement foncier.

Aujourd'hui après les études préalables, la commission intercommunale d'aménagement foncier a donné un avis favorable lors de sa séance du 13 janvier par 18 votes pour, 3 contre, 5 abstentions sur le périmètre de l'aménagement. Le choix de la commission n'est pas décisif, seuls les conseils municipaux ont la capacité de valider ou pas les options proposées. Il est à rappeler que l'enquête publique entre octobre et novembre 2019 a fait l'objet de 700 consultations sur internet et de 50 observations.

Mme le Maire sollicite le conseil pour respecter notre engagement de départ et de mettre en place le recensement de l'avis de chaque exploitant du village.

En termes de modalités, il est suggéré qu'un courrier soit adressé à chaque exploitant rappelant le contexte, le périmètre projeté et demandant à l'exploitant de répondre par oui, non ou abstention à la poursuite de la démarche de l'aménagement foncier. Chaque réponse sera à déposer en mairie. Il sera proposé au comité consultatif agricole de participer au dépouillement pour garantir la fiabilité du vote.

Il convient de préciser que ce vote est consultatif, il sera anonyme. Il n'engagera pas la décision du conseil qui restera souveraine.

Avis favorable du conseil à l'unanimité sur la proposition de consultation des agriculteurs et les modalités projetées pour le faire.

Informations Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI):

Dans l'arrêt de projet initial du PLUI refusé par l'Etat, pour la période 2016/2030, Zegerscappel se voyait attribuer une capacité de 56 logements nouveaux à construire. Aujourd'hui, avec la nouvelle proposition et sur la période de 2016/2035, **Zegerscappel passerait à 66 logements**

En plus des zones déjà existantes, de l'urbanisation du site de La Flandres, sont envisagés :

. **34 logements potentiels sur 2 hectares entre la rue des tourterelles et la rue verte.**

. **Une Zone d'Activité Economique** étendue autour de Timo

. **L'extension du camping de la Voie Romaine**

Dans cette perspective, la commune maintiendrait ses demandes initiales et ne réduirait pas ses ambitions, ce qui ne répond pas à l'effort demandé par l'Etat à la CCHF de réduire les emprises sur le foncier agricole.

Mme le Maire considère que la commune est désavantagée par rapport à d'autres et qu'elle n'a pas de ce fait à faire d'effort supplémentaire. F.SPICHT propose que la commune soit quelque peu solidaire de l'effort à faire, et propose que les 0,3 hectares liés au projet de nouveau cimetière soient « rendus », considérant qu'une bonne gestion du cimetière actuel n'amènera pas de besoin de création. Un débat a lieu sur le sujet.

Mme le Maire propose alors au vote du conseil la question « faut-il maintenir la réserve foncière d'un futur cimetière dans les besoins de la commune dans le cadre du futur PLUI ou la retirer du PLUI prévisionnel ? ». 4 Abstentions, 3 votes contre, 8 voix pour.

Divers :

Le programme de broyage accotement a été fixé avec la CCHF. Le dérasement des accotements sera effectué courant juin.

Travaux qui seront réalisés par la CCHF en 2020: rue Bertin Denys sur 150 m ; la réfection du pont de l'Yser ; une partie de la rue du moulin ; aménagement de la RD 928 (à proximité des feux tricolores) , la piste mixte entre Zégerscappel et Esquelbecq.

L'aide annuelle pour les associations de 800 € de la CCHF a été répartie cette année entre le Comité des fêtes et le HB Zegers.

Recensement terminé le 16 février dernier, pour un total de 692 logements dont 594 résidences principales, 2 logements occasionnels, 67 résidences secondaires (camping) et 29 logements vacants. A noter que 399 ménages ont effectué le recensement par internet.

Lors de la campagne départementale des villes et villages fleuris, la commune a obtenu le diplôme d'honneur, mention bien.

Mme Le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication durant les 6 années du mandat, et salue particulièrement Lydie CLOET et Alexis POUBLANC qui ont choisi de ne plus se porter candidats à un nouveau mandat.

Retrouvez l'intégralité du Procès-verbal du Conseil municipal sur le site ZEGERSCAPPEL.fr ou sur simple demande en mairie